



Puis casser la vente d un bien sous estime

Par **CASTELLA_old**, le **17/09/2007** à **11:44**

il y a 2 ANS j'ai acheté 2 terrains agricoles non constructibles.
Suite nouveau PLU sur la commune l'un n'a pas été retenu dans la nouvelle zone constructible et on m'a dit que le terrain de 2143m² était retenu.
Les choses ont traînés et j'ai mis en vente ce terrain pour la somme de 45000 euros le 19 juin 2007. Mais les choses ont évoluéesl'enquête publique est affichée en mairie.....les prix de vente de terrains dans la région se situent entre 70 et 90 euros le m²..... et cerise sur la gâteau l'acquéreur obtient un CU positif pour une construction de 150m².....
J'ai bien tenté de casser la vente mais rien que le fait d'en parler j'ai été assigné au Tribunal et " menacé "....De peur nous avons signé l'acte de vente le jour même chez le notaire....
Nous n'avons pas digérer la pillule sachant que nous avons perdu environ 100000 euros sur cette vente et les impôts ont également perdu de la plus value.....
Ai je encore la possibilité de casser la vente ?